

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Direction départementale des territoires

*Service Environnement
Unité Gestion des Installations Classées
pour la Protection de l'Environnement, Déchets*

Laon, le : 10 FEV. 2015

**DEMANDE D'AUTORISATION DE RENOUELER ET D'ÉTENDRE
L'EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE DE MATÉRIAUX
ALLUVIONNAIRES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE
PRESLES-ET-BOVES, AUX LIEUX-DITS « AUPRÈS DU PARC », « LA
CROIX THOMAS » ET « LES BOIS PLANTÉS » PRÉSENTÉE PAR LA
SOCIÉTÉ HOLCIM GRANULATS FRANCE.**

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté n° IC/2015/009 en date du 19 janvier 2015, modifié par l'arrêté préfectoral n°IC/2015/020 en date du 9 février 2015, une enquête publique qui sera ouverte du **16 février 2015 au 4 avril 2015 inclus**, dans la commune de PRESLES-ET-BOVES sur la demande de renouvellement et d'extension de l'exploitation de la carrière de matériaux alluvionnaires située sur le territoire de la commune de PRESLES-ET-BOVES présentée par la société HOLCIM GRANULATS FRANCE.

Les informations relatives à l'enquête publique sont consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Aisne (www.aisne.pref.gouv.fr).

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier dans la mairie de PRESLES-ET-BOVES ou à la Direction départementale des territoires aux heures habituelles d'ouverture, et formuler éventuellement ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de PRESLES-ET-BOVES, siège de l'enquête. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Loïc TRAVERSE, responsable foncier environnement de la société HOLCIM GRANULATS FRANCE au Plessis-Belleville – RN2 – 60330 SILLY-LE-LONG (tel:03-44-88-39-56) ou à la Direction Départementale des Territoires, Service Environnement, Unité gestion des ICPE, Déchets, 50, boulevard de Lyon 02 011 LAON cedex.

Monsieur Claude BREHIN, directeur départemental adjoint des territoires (ER), a été désigné comme commissaire enquêteur et Monsieur Michel JORDA, ingénieur (ER), a été désigné comme suppléant siégera pour recevoir les observations du public aux dates, heures et lieux suivants :

JOURS	HEURES	LIEU
LUNDI 16 FÉVRIER 2015	9H00 - 12H00	PRESLES-ET-BOVES
MERCREDI 25 FÉVRIER 2015	16H00-19H00	PRESLES-ET-BOVES
MARDI 10 MARS 2015	9H00-12H00	PRESLES-ET-BOVES
JEUDI 19 MARS 2015	15H00-18H00	PRESLES-ET-BOVES
SAMEDI 28 MARS 2015	9H00-12H00	PRESLES-ET-BOVES
SAMEDI 4 AVRIL 2015	9H00-12H00	PRESLES-ET-BOVES

À l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction départementale des territoires (50, boulevard de Lyon, 02 011 LAON Cedex), dans la mairie de PRESLES-ET-BOVES et sur le site Internet de la Préfecture de l'Aisne, pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le Préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande susvisée, qui peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus d'exploiter.

Pour le Directeur départemental des territoires et par délégation,
L'adjoint au Responsable de l'Unité.



Jenny POIRETTE